

## L'expiation: l'offrande de purification

### SABBAT APRÈS-MIDI

**Étude de La semaine:** 2 Ch 33.12, 13; 2 S 14.1-11; Lv 4.27-31; Jr 17.1; Lv 10.16-18; Mi 7.13-20.

**Versets à mémoriser:** « *Vous avez été libérés de cette manière futile de vivre que vous ont transmise vos ancêtres et vous savez à quel prix. Ce n'est pas par des biens qui se dévaluent comme l'argent et l'or. Non, il a fallu que le Christ, tel un agneau pur et sans défaut, verse son sang précieux pour vous.* » (1 P1.18, 19) (La Bible du Semeur)

**L**e système sacrificiel est probablement l'aspect le plus connu du service du sanctuaire, parce qu'il annonçait inéluctablement le sacrifice du Christ. Le sang de l'animal mort pour le pécheur symbolisait le sang du Christ, mort pour nous.

Cette semaine, nous étudierons plusieurs notions en rapport avec le « sacrifice pour le pardon » (également appelé « *sacrifice pour le péché* ») — moyen par lequel Dieu faisait comprendre que c'était par un sacrifice unique, celui de Jésus-Christ, qu'il réconciliait l'être humain avec lui-même. Par moments, on utilisera dans cette leçon les termes d'offrande de purification au lieu de sacrifice pour le pardon, ou sacrifice pour le péché, pour éviter de donner l'impression, par exemple, qu'enfanter était considéré comme une faute morale, puisque la nouvelle mère devait faire ce type d'offrande (Lv 12.5-8). Ce sacrifice était en fait une offrande de purification — pour son impureté rituelle — et non un sacrifice suite à un péché.

\*Étudiez la leçon de cette semaine pour le sabbat 2 novembre.

DIMANCHE 27 octobre

## Le péché et la miséricorde

Comme quiconque connaît le Seigneur peut en témoigner, le péché nous a séparés de lui. La bonne nouvelle, c'est que Dieu a mis en place un système destiné à combler l'abîme causé par le péché et à nous ramener à lui. Le sacrifice est, certes, au cœur de ce système.

Trois sortes de péchés sont avant tout décrits dans l'ancien testament, chacun correspondant au degré de conscience du pécheur au moment où la transgression était commise: le péché par inadvertance ou non intentionnel, le péché délibéré ou intentionnel, et le péché de rébellion. Le sacrifice pour le pardon prescrit dans Lv 4.1 à 5.13 s'appliquait aux péchés non intentionnels, comme à certains cas de péchés délibérés (Lv 5.1). S'il était possible de faire une offrande dans ces deux cas, rien n'est mentionné pour le péché de rébellion, le plus haïssable de tous. Ce dernier péché était commis « à la face » de Dieu, avec désinvolture, et le rebelle ne méritait rien d'autre que d'être retranché (Nb 15.29-31); il semble cependant que même dans ce dernier cas, comme avec Manassé, Dieu offrait son pardon. Voir 2 Ch 33.12, 13.

**Lisez Dt 25.1, 2; 2 S 14.1-11. Qu'est-il révélé, dans 2 S 14.9 sur la miséricorde, la justice et la culpabilité?**

Dieu a-t-il raison de pardonner au pécheur? En effet, le pécheur n'a pas respecté la justice, il mérite donc d'être condamné. Voir Dt 25.1.

L'histoire de la femme de Teqoa illustre la réponse à cette question. Prétendant être veuve et envoyée par Joab, elle s'est rendue auprès du roi David pour obtenir un jugement de sa part. Joab avait inventé une histoire au sujet de ses deux fils, dont l'un aurait tué l'autre. La loi israélite exigeait la mort du meurtrier (Nb 35.31), même s'il était le dernier homme de la famille. Cette femme a supplié David (qui assumait le rôle de juge) de laisser la vie sauve au fils coupable.

Il est intéressant de noter qu'ensuite, elle a déclaré: Sur moi la faute, ô roi, mon seigneur, et sur la maison de mon père! Que tu en sois innocent, toi et ton trône, (2 S 14.9). Cette femme, tout comme David, savait que s'il décidait de laisser sa liberté au meurtrier, le roi lui-même prendrait sur lui sa culpabilité et que son trône de justice (c'est-à-dire, sa réputation en tant que juge) serait compromis. Le juge était moralement responsable de ses décisions. C'est pourquoi la femme a offert d'endosser elle-même la culpabilité.

De même, Dieu prend sur lui la culpabilité des pécheurs pour pouvoir les déclarer justes. Pour que nous soyons pardonnés, Dieu lui-même devait subir notre châtement. C'est la raison légale pour laquelle le Christ devait mourir pour notre salut.

LUNDI 28 octobre

## L'imposition des mains

**Lisez** Lv 4.27-31. **Quel rituel accompagnait le sacrifice?**

Ce sacrifice avait pour but d'enlever le péché et la culpabilité du pécheur, d'en transférer la responsabilité sur le sanctuaire et de permettre au pécheur de partir pardonné et purifié. (Dans des cas rarissimes, on pouvait apporter de la farine fine comme offrande de purification, et si cette offrande ne s'accompagnait pas de sang versé, il était néanmoins clair que « *sans effusion de sang il n'y a pas de pardon* » [He 9.22]).

Le rituel lui-même comportait l'imposition des mains, la mort de l'animal et la manipulation du sang; les graisses étaient brûlées et la chair de l'animal consommée. Le pécheur qui avait apporté l'offrande était pardonné, mais seulement après le rituel lié au sang.

L'imposition des mains représentait un aspect capital du rituel (Lv 1.4; 4.4; 16.21). Elle impliquait que l'animal était « *agréé pour faire l'expiation* » en faveur du pécheur (Lv 1.4) L'expiation ne concernait que celui qui avait imposé les mains sur la tête de l'animal. D'après Lv 16.21, l'imposition des mains s'accompagnait d'une confession des péchés; le transfert du péché — du pécheur à l'animal innocent — était de la sorte accepté.

L'immolation de l'animal était évidemment un aspect essentiel de l'offrande. Une fois l'animal tué, le sang versé était utilisé pour faire l'expiation sur l'autel (Lv 17.11). Puisque les péchés avaient été transmis à l'animal par l'imposition des mains, il fallait comprendre que la mort de celui-ci était une mort par substitution. L'animal mourait à la place du pécheur. Cela explique peut-être pourquoi l'immolation de l'animal devait être faite par le pécheur, c'est-à-dire le coupable, et non par le prêtre.

**La prochaine fois que nous serons tentés de pécher, imaginons Jésus mourant sur la croix et nous-mêmes posant les mains sur sa tête et confessant nos péchés. En imaginant cette scène dans notre esprit, parviendrons-nous à comprendre ce qu'a coûté notre pardon? Cette image nous aidera-t-elle à ne pas succomber à la tentation?**

MARDI 29 octobre

## Le transfert du péché

**« Le péché de Juda est écrit avec un stylet de fer, avec une pointe de diamant; il est gravé sur la tablette de leur cœur, sur les cornes de leurs autels. »** (Jr 17.1)

Après l'imposition des mains et la mort de l'animal, l'activité rituelle suivante concernant l'offrande était la manipulation du sang. Le prêtre appliquait le sang sacrificiel sur les cornes de l'autel. Comme du sang était impliqué, cet aspect du rituel avait trait à l'expiation (Lv 17.11). Si le pécheur était un homme du peuple ou un dirigeant, le sang était appliqué sur l'autel des holocaustes (Lv 4.25, 30) ; si le grand prêtre ou la congrégation entière avait péché, le sang était appliqué sur l'autel qui se trouvait à l'intérieur, l'autel de l'encens (Lv 4.7,18).

Que signifiait le fait de répandre du sang sur les cornes de l'autel? Les cornes étaient ce qu'il y avait de plus élevé dans l'autel et symbolisaient peut-être la dimension verticale du salut. Le sang était apporté devant Dieu, en sa présence.

Le texte de Jr 17.1 est particulièrement important pour comprendre ce qui se passait: le péché de Juda était gravé « sur la tablette de leur cœur, sur les cornes de leurs autels ». Même si ce texte se réfère aux autels des cultes idolâtres, le principe reste le même: l'autel reflétait la condition morale du peuple. Le sang transférait la culpabilité du péché; répandu sur les cornes de l'autel, il transférait le péché du pécheur au sanctuaire, vérité d'une importance capitale pour comprendre le plan du salut comme le révélait le service du sanctuaire terrestre. C'est ainsi qu'était symbolisée l'œuvre du Christ au ciel en notre faveur.

Du fait que le sang était porteur du péché, il souillait le sanctuaire. On trouve un exemple de ce type de souillure lorsque le sang de l'offrande de purification tombait accidentellement sur un vêtement. Celui-ci devait donc être nettoyé et pas n'importe où, mais uniquement dans « un lieu sacré » (Lv 6.20).

Finalement, le fait de brûler la graisse sur l'autel indiquait que tout ce qui concernait l'offrande de purification appartenait à Dieu (Lv 3.16).

Grâce à la mort de Jésus, symbolisée par ces sacrifices, notre péché a été enlevé, placé sur lui et transféré au sanctuaire céleste. Cette notion est au du plan du salut.

**En quoi le service du sanctuaire nous aide-t-il à saisir que nous sommes totalement dépendants de Dieu pour le pardon de nos péchés? Quel réconfort cette vérité vous communique-t-elle? Dans le même temps, quelles responsabilités entraîne-t-elle? Voir 1 P 1.22.**

## Le péché endossé

**Lisez** Lv 6.18, 19 ; 10.16-18. **Quelle vérité fondamentale les textes révèlent-ils?**

En mangeant l'offrande dans un lieu saint, le prêtre officiant « emportait avec lui » la culpabilité du pécheur. Ce n'était pas seulement en paiement de leurs services que les prêtres consommaient cette viande (sinon Moïse n'aurait pas été fâché contre les fils d'Aaron parce qu'ils n'avaient pas mangé l'offrande), c'était un aspect essentiel de l'expiation.

En quoi le fait de manger l'animal sacrifié participait-il au processus d'expiation? Il n'était nécessaire de le faire que dans le cas où le sang des offrandes n'entrait pas dans le lieu saint, c'est-à-dire dans le cas où l'offrande était faite par un dirigeant ou un homme du peuple. La Bible indique d'une façon explicite qu'en mangeant l'animal sacrifié, les prêtres se chargeaient « *de la faute* » afin de faire « *l'expiation* » pour le pécheur (Lv 10.17). Le fait d'endosser la culpabilité du pécheur impliquait qu'il en était désormais délivré.

En hébreu, il est dit dans Ex 34.7 que Dieu « porte la faute »; il s'agit des mêmes termes que dans Lv 10.17, où il est clair que c'est parce que le prêtre « portait » le péché que le pécheur était pardonné. Sans ce transfert, le pécheur aurait porté lui-même son péché (Lv 5.1), ce qui, de toute évidence, l'aurait conduit à la mort (Rm 6.23). L'œuvre accomplie par le prêtre endossant la faute d'un autre est exactement ce que le Christ a fait pour nous. Il est mort à notre place. On peut donc en conclure que l'œuvre sacerdotale accomplie dans le sanctuaire terrestre était le « type » de l'œuvre accomplie par le Christ en notre faveur, parce qu'il a endossé la culpabilité engendrée par nos péchés.

*« Il y a bénédiction parce qu'il y a pardon; le pardon découle de la foi du fait de croire que le péché, quand on l'a confessé et qu'on s'en est repenti, est endossé par celui qui a porté tous nos péchés. Ainsi, toutes nos bénédictions viennent du Christ. Sa mort a été un sacrifice expiatoire pour nos péchés. Il est le moyen grâce auquel nous recevons la miséricorde et la faveur divines. Il est celui qui initie et accomplit notre foi. »* — Ellen G. White, *Manuscript Releases*, vol.9, p, 302.

**Imaginez que vous vous teniez devant Dieu pour être jugé. Sur quoi vous fonderiez-vous pour vous justifier? Sur vos bonnes œuvres, l'observation fidèle du sabbat, le bien que vous avez fait et le mal que vous n'avez pas fait? Pensez-vous vraiment que tout cela suffirait à vous justifier aux yeux d'un Dieu saint et parfait Sinon, quelle serait votre unique espérance dans ce jugement?**

## Le pardon

### **Lisez Mi 7.18-20. Quelle image de Dieu ce passage donne-t-il?**

Les trois derniers versets du livre de Michée portent sur la relation de Dieu avec son peuple restant. Ce texte décrit magnifiquement pourquoi Dieu est sans rival. Il est incomparable, par le fait de sa grâce et de son amour qui pardonne. La caractéristique la plus remarquable de Dieu, révélée dans Michée (et ailleurs), c'est son désir de pardonner. Michée souligne ce point à l'aide de diverses expressions décrivant ses attributs (7.18) et ses hauts faits (7.19, 20). Ces derniers sont expliqués dans les termes du credo israélite d'Ex 34.6, 7, l'une des descriptions favorites du caractère de Dieu.

Il est intéressant de noter qu'on retrouve plusieurs des mots clés de Mi 7.18-20 dans le chant du serviteur d'Es 53, soulignant ainsi le fait que c'est celui qui a souffert pour les hommes qui a rendu possible le pardon.

Malheureusement, tous ne profiteront pas de la grâce salvatrice de Dieu. Le pardon divin n'est ni bon marché, ni automatique. Il exige notre loyauté — ce que lui offrent ceux qui ont fait l'expérience de sa grâce, comme on le voit dans Mi 6.8, texte central du livre. Tout comme Dieu « prend plaisir à la fidélité » (Mi 7.18), il invite son peuple qui reste à « *aimer agir avec bonté* » (Mi 6.8, BFC). Les membres de son peuple imiteront son caractère. Leur vie reflétera son amour, sa compassion et sa bonté.

Dans la Bible, le texte de Mi 7.28-20, où l'accent est placé sur le pardon, est immédiatement suivi par Na 1.2, 3, où l'accent est mis sur le jugement. Ainsi nous sont dévoilées les deux dimensions des interventions de Dieu à notre égard: il pardonne aux repentants et châtie les méchants. Ces deux dimensions sont spécifiques à Dieu. Il est à la fois sauveur et juge. Ces deux aspects du caractère divin sont complémentaires et non opposés. Un Dieu miséricordieux peut aussi être un Dieu juste. Sachant cela, nous pouvons nous reposer avec confiance sur son amour, son pardon et sa justice suprême.

**Lisez Mi 6.8. Que vaut une profession de foi si les principes décrits ici n'en révèlent pas l'authenticité? Qu'est-ce qui est le plus facile: proclamer sa foi en Jésus ou la vivre comme Michée l'exprime dans Mi 6.8? Comment parvenir à mettre en pratique ce dernier point?**

VENDREDI 1er novembre

**Pour aller plus loin** : Ellen White, Patriarches et prophètes, « Le sanctuaire et son rituel », p. 317-331.

« À son ascension, Jésus regagna le ciel pour y plaider en présence de Dieu les mérites de son sang en faveur des croyants, tout comme l'avaient fait les prêtres du tabernacle mosaïque lorsque, dans le lieu saint, ils faisaient aspersion du sang des sacrifices en faveur des pécheurs.

*Mais le sang du Sauveur, tout en libérant de la condamnation le pécheur repentant, n'anéantit pas le péché. Celui-ci demeure sur les registres du sanctuaire jusqu'à l'expiation finale, C'est ce que montrait la dispensation mosaïque où le sang des sacrifices justifiait le pécheur, tandis que le péché lui-même subsistait dans le sanctuaire jusqu'au jour des expiations.* » — Ellen White, Patriarches et prophètes « Le sanctuaire et son rituel », p.330.

### **A méditer**

● Certains ont avancé que tout ce concept de substitution est injuste. Pourquoi un être innocent doit-il mourir à la place du coupable? Cependant, cette vérité n'étant pas seulement clairement enseignée dans la Bible, mais se trouvant au cœur de son thème central, comment répondre à cette accusation? Toute cette « injustice » nous aiderait-elle à comprendre la grâce dispensée pour notre pardon? C'est-à-dire, en quoi cette « injustice » soulignerait-elle la grandeur, la miséricorde et l'amour de Dieu?

● Que toute la classe lise Mi 6.8. Qu'est-il dit ici? Plus important encore, comment parvenir à obéir à ce commandement explicite? Comment arriver à réaliser tout cela, y compris à marcher « *humblement avec ton Dieu* » (Second révisée à la Colombe) ? Comment le fait de marcher humblement avec son Dieu peut-il se traduire par le fait de marcher humblement avec les autres?

● Réfléchissez à l'implication du fait que notre salut n'est rendu possible que par la mort de Jésus. Que nous enseigne cette vérité insupportable sur l'horreur du péché et sur la raison pour laquelle tout effort pour nous sauver nous-mêmes, par nos propres œuvres, est totalement vain?

● Revoyez en classe la dernière question à la fin de la leçon de mercredi. Discutez de vos réponses et des implications de celle-ci en relation avec l'Évangile et l'action de Dieu pour nous sauver.